



PROCES-VERBAL

Bureau de la Commission Régionale des Arbitres de la L.C.F.

Réunion du : 12 mai 2025 à 10h30 en visioconférence

Présidence : Jean-Marie CAZALI

Présents : Cédric PELE (Représentant CD), Florian DELLA TOMASINA, Valentin GIORGETTI

Excusés : Yannick BOUTRY ; Gilbert ROUDERGUES

PV N°5 Saison 2024/2025

1 – Ouverture de la séance

Le Président Jean-Marie CAZALI ouvre la séance.

M. Florian DELLA TOMASINA est désigné secrétaire de séance.

2 – Approbation de procès-verbal

Le Président soumet à l'approbation de la CRA le PV n°4 de la réunion du 04.04.2025 à 17h30. Aucune remarque n'étant formulée, la CRA adopte le PV n°4.

3 – Informations fédérales

Le Président de la CRA, au nom de la CRA, tient tout d'abord à féliciter Yannick BOUTRY pour sa nomination au titre de meilleur arbitre assistant de Ligue 1 McDonald's saison 2024/2025.

De plus, il félicite Mathieu DELALOY pour le classement de sa saison et sa nomination au titre d'Arbitre Fédéral 5 au 1^{er} juillet 2025.

4 – Finales régionales

La CRA procède à la désignation des arbitres pour les différentes finales régionales.

Les désignations des finales de Coupe de Corse séniors et Challenge Alex Stra sont transmises au Comité Directeur de la LCF pour validation.

5 – Frais d'arbitrage

La CRA a pris connaissance du non-règlement de frais d'arbitrage et inflige :

- Une amende de 30€ à l'US VICO DUI SORRU pour les frais non réglés de M. B. A. sur la rencontre US VICO / BASTELICA (FOOTBALL ENTREPRISE) du 06/12/2024
- Une amende de 30€ à l'US VICO DUI SORRU pour les frais non réglés de M. M. E. sur la rencontre US VICO / BASTELICA (FOOTBALL ENTREPRISE) du 06/12/2024
- Une amende de 30€ à l'US VICO DUI SORRU pour les frais non réglés de M. T. E. sur la rencontre US VICO / BASTELICA (FOOTBALL ENTREPRISE) du 06/12/2024
- Une amende de 30€ à l'US VICO DUI SORRU pour les frais non réglés de M. C. F. sur la rencontre US VICO / SAINT JEAN (FOOTBALL ENTREPRISE) du 28/10/2024
- Une amende de 30€ à l'EC BASTIAIS pour les frais non réglés de M. A. G. sur la rencontre ECB/LUMIO (REGIONAL 3) du 20/04/2025
- Une amende de 30€ à l'EC BASTIAIS pour les frais non réglés de M. B. M. sur la rencontre ECB/LUMIO (REGIONAL 3) du 20/04/2025
- Une amende de 30€ à l'EC BASTIAIS pour les frais non réglés de M. L. J. sur la rencontre ECB/LUMIO (REGIONAL 3) du 20/04/2025
- Une amende de 30€ au FC BASTELICACCIA pour les frais non réglés de M. B. B. sur la rencontre BASTELICACCIA/BOCOGNANO (U14NIV1) du 12/04/2025
- Une amende de 30€ au GFC AJACCIO pour les frais non réglés de M. B. B. sur la rencontre GFC AJACCIO-VICU/SC BASTIA (U14CRIT) du 09/03/2025

Les feuilles de frais concernées sont transmises au service comptabilité de la LCF pour règlement.

Aucune autre question n'étant abordée et l'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 11H30.

Le Président : Jean-Marie CAZALI

Le Secrétaire de séance : Florian DELLA TOMASINA